



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

BUDGET ET PTI 2021

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Une **séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 15 décembre 2020 à 18h30**. Les membres du conseil seront réunis par un système de vidéoconférence. Par conséquent, la séance n'aura pas lieu devant public.
2. La séance sera diffusée en direct sur la page Facebook de la Municipalité et une copie de la captation vidéo sera mise en ligne sur le site web de la Municipalité dans les jours suivant la séance.
3. Conformément à l'article 956 du *Code municipal*, les délibérations et la période de questions de la séance du **15 décembre 2020** porteront uniquement sur les points suivants :
 - Adoption du budget pour l'exercice financier 2021;
 - Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années financières 2021-2022-2023.

Toute personne souhaitant adresser des questions concernant ces points doit le faire au plus tard à 16h00 le 15 décembre 2020, via les méthodes suivantes :

- par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David*
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0

4. En raison de la pandémie, une **période spéciale de réponses aux questions** concernant uniquement le budget 2021 et le PTI aura lieu lors de la séance extraordinaire du **17 décembre 2020, à 19h00**.

Ainsi, toute personne souhaitant adresser des questions concernant ces sujets doit le faire au plus tard à 16h00 le 17 décembre 2020 de la même façon que ci-dessus.

Il sera possible de consulter l'ordre du jour, au plus tard le jour de la séance, et une présentation détaillée du budget et du programme triennal, au plus tard suivant leur adoption, sur le site web de la Municipalité à l'adresse : www.valdavid.com

Donné à Val-David, ce 7 décembre 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint